



LES NOUVELLES DU GRIP

Lettre d'information
du Groupe de recherche
et d'information sur la paix
et la sécurité (GRIP)

Trimestriel n°20 – 2e trimestre 2001
GRIP - Rue Van Hoorde, 33
B - 1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
E-mail: admi@grip.org
Website: www.grip.org
Ed. resp.: Bernard Adam
(Dépôt 1030 Bruxelles 3)

Une Conférence des Nations unies sur les armes légères

Du 9 au 20 juillet 2001, se déroulera à New York la « Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ».

Cette réunion est la première concrétisation des efforts réalisés par certains Etats et 320 organisations non gouvernementales (ONG), de plus de 70 pays regroupées dans le « Réseau d'action international sur les armes légères » (RAIAL/IANSA).

Des effets désastreux

On estime qu'il y a plus de 500 millions d'armes légères (fusils-mitrailleurs, armes de poing, grenades et autres armes portables) dans le monde. Celles-ci alimentent les milieux criminels et terroristes. Et surtout, leur grande disponibilité, notamment dans les pays en développement, facilite le déclenchement de conflits armés qui opposent de plus en plus de groupes incontrôlés, rendant difficile l'établissement de cessez-le-feu, et multipliant les exactions contre les enfants et les femmes qui représentent parfois jusqu'à 90% de victimes selon les lieux de conflit.

Il est donc urgent de lutter contre l'accumulation excessive des armes légères qui peut être vue comme une composante d'une politique de prévention des conflits, mais aussi de sécurité ou de santé publiques.

La Conférence de New York devrait adopter un « programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères ». Suite aux travaux des trois premiers Comités préparatoires, la Conférence devrait permettre d'avancer sur plusieurs questions comme la traçabilité et le marquage, le contrôle des intermédiaires, la sécurisation des

stocks détenus légalement, et la collecte et la destruction des armes en surplus.

Cette conférence ne sera vraisemblablement que le début d'un processus qui devrait conduire à la mise en place de mécanismes contraignants. D'où l'importance qu'un calendrier de suivi soit décidé.

Malheureusement, plusieurs Etats se sont refusés à inclure dans les travaux les questions essentielles de la détention des armes par les particuliers (surtout les Etats-Unis où le lobby pro-armes est fort puissant) ou l'établissement de normes afin de mieux contrôler les ventes légales. Ces thèmes devront faire l'objet sans aucun doute de travaux futurs.

Un rôle de pionnier

La Belgique avait été l'un des premiers pays (avec le Canada, la Norvège, la Suisse, la France, le Mali et l'Afrique du Sud) à s'intéresser à cette problématique, notamment en organisant en octobre 1998 une Conférence internationale débouchant sur « l'appel de Bruxelles », à l'initiative du Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement de l'époque, Réginald Moreels.

Lors des travaux préparatoires, il faut saluer le rôle moteur des pays de l'Union européenne (UE). La Belgique qui représentera l'UE lors de la Conférence en tant que présidente de l'Union, aura un rôle particulier à jouer lors des débats finaux à New York. Il s'agira d'un travail délicat mais essentiel qui ne manquera pas d'être observé de manière attentive par tous ceux qui sont convaincus de l'importance de la lutte contre la prolifération des armes légères.

Bernard Adam
Directeur.

AU SOMMAIRE

- Une Conférence des Nations unies sur les armes légères
- Conflits en Afrique: de la rivière Mano à toute l'Afrique de l'Ouest?
- L'avis d'un expert à propos du bouclier antimissiles
- Les armes à feu nuisent gravement à la santé
- Le projet de loi sur les armes
- Lectures
- Nouvelle parution

Livres reçus

La conquête de la Paix Stratégie du passage de la guerre à la paix

Jean-François Obembe, Editions Moreux,
Paris, 1999, 159 p.

Un peu confuse, pleine de bonnes intentions très religieuses, cette « conquête de la paix » est l'occasion de se rappeler quelques principes de base sur le bien et le mal.

Faut-il s'accommoder de la violence ?

Sous la direction de Thomas Ferenczi,
Complexe, Coll. Interventions, Bruxelles,
2000, 391 p.

Collection de textes édités suite au 11^e Forum Le Monde – Le Mans, du 29 au 31 octobre 1999. La violence y est abordée par ses manifestations culturelles et sociétales (« L'expérience de la transgression » et « La colère des exclus »), puis de haute intensité (« Le retour des guerres »). Loin de s'éteindre, la violence semble renaître là où on la pensait en voie de disparition.

Les crises internationales

De Pékin (1900) au Kosovo (1999)

Jean-Louis Dufour, Complexe, Coll. Historiques, Bruxelles, 2000, 306 p.

L'auteur tente de circonscrire le terme de « crises ». Il le définit comme une situation de conflit souvent entre Etats et nécessitant une décision puisqu'elle peut conduire à la guerre. Sur un siècle, 56 crises d'intensités variables sont analysées ici selon des critères systémiques. Notons que la première et la dernière ont quelques similitudes.

La question basque

Jean-Marie Izquierdo, Complexe, Coll. Théories Politiques, Bruxelles, 2000, 191 p.

Voici un ouvrage honnête sur le mouvement national basque, bien argumenté et clair, qui reprend les racines politiques basques dans le contexte de l'histoire de l'Espagne. On aurait aimé une mise en situation plus internationale, mais cela viendra peut-être. L'ETA y est restituée avec ses dérives, dans son combat contre les modérés pro-européens et antiracistes. Le problème peut sembler local, mais interpelle la construction européenne et le concept de démocratie. Voir aussi chez Complexe « La question d'Irlande », qui mérite d'être réédité.

La mondialisation armée Le déséquilibre de la terreur

Claude Serfati, Editions Textuel, Coll. La Discorde, Paris, 2001, 174 p.

Les « dividendes de la paix » de la fin de la Guerre froide n'ont pas tenu leurs promesses : Claude Serfati, dans son essai très argumenté, démontre comment nous nous acheminons vers le renforcement des systèmes militaro-industriels, surtout américains. Leur vitalité se nourrit de la mondialisation et la production d'armes est de plus en plus attractive pour le capital financier.

(suite page 4)

Conflits en Afrique: de la rivière Mano à toute l'Afrique de l'Ouest ?

Depuis la fin septembre 2000, la tension sévissant à la frontière entre la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia s'est transformée en conflit. Des groupes armés soutenus par ces trois pays se livrent à des incursions meurtrières (plus de 1.000 morts depuis décembre 2000) chez les voisins et provoquent la fuite de milliers de réfugiés.

Les acteurs de ce conflit sont des rebelles opposés à leur gouvernement légal. Ils lancent des attaques à partir des sanctuaires dont ils bénéficient dans les pays de la sous-région. C'est ainsi que le gouvernement guinéen livre bataille à d'anciens militaires putschistes et un mouvement d'opposition armé (le RFDG). La Guinée combat également les rebelles sierra-leonais du RUF. Le gouvernement libérien est opposé à deux factions de l'ULIMO ayant trouvé refuge en Guinée. La Sierra Leone, toujours en transition vers la paix, fait également face à la RUF hébergée et soutenue par le Liberia.

Les causes du conflit

Ce conflit a trois sources dans trois explications. D'une part, cette crise permet à certains gouvernements de faire taire des revendications démocratiques internes (Guinée et Liberia) en déviant l'attention de sa population vers la guerre et, d'autre part, aux différents belligérants de se livrer à des trafics de diamants et d'armes dans la sous-région. Enfin, une haine personnelle oppose le président libérien, Charles Taylor, à son homologue guinéen, Lansana Conté.

Les conséquences humanitaires de cette guerre sont dramatiques. Par exemple, la Guinée qui abritait déjà près de 500.000 réfugiés sierra-leonais et libériens avant ce conflit a vu augmenter le nombre de ses déplacés internes, s'installer la famine et empirer la situation épidémiologique.

L'ONU estime que ce conflit, entre pays qui forment l'Union de la rivière Mano, pourrait provoquer une déstabilisation violente et durable de la situation politique et sécuritaire en Côte-d'Ivoire, en Guinée Bissau, en

Casamance, et avoir des répercussions graves dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Des réactions insuffisantes

La réponse de la communauté internationale face à ce conflit a été contrastée. Sur le plan humanitaire, grâce à l'action de sensibilisation du HCR, de nombreux pays et agences humanitaires se sont montrés généreux (ainsi, la Commission européenne a débloqué 4,5 millions d'euros pour la Guinée).

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a décidé, fin décembre 2000, d'envoyer une force d'interposition aux frontières de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone : cette force de paix, de 1.700 hommes, est composée de troupes provenant du Nigeria, du Mali, du Sénégal et du Niger. Elle doit prévenir les incursions, protéger les frontières, veiller à la libre circulation des personnes et sécuriser les réfugiés et les agences humanitaires.

Mais le retard, dans l'envoi de ces troupes aux frontières des trois pays, incombe à la Guinée et au Liberia qui tardent à accorder leur autorisation à ce déploiement, ainsi qu'à l'ONU qui n'a pas encore octroyé un mandat fort à cette force. A tout cela s'ajoutent des difficultés financières : relevons que l'Allemagne vient de mettre 250.000 dollars à la disposition de la CEDEAO pour financer le transport des troupes.

Il reste que l'on est perplexe face au manque d'engagement politique et matériel de la part de la communauté internationale (Conseil de sécurité de l'ONU, Union européenne, etc.) dans cette crise qui porte en elle les germes d'une conflagration continentale plus importante que le conflit dans la région des Grands Lacs. Or, cette même communauté internationale se targue de vouloir faire de la prévention et de la résolution des conflits une priorité de sa coopération avec les pays en développement.

Félix Nkundabagenzi

Félix Nkundabagenzi a notamment publié le rapport *L'Union européenne et la prévention des conflits africains*, Rapport 2000/5, GRIP.

L'avis d'un expert* à propos du bouclier antimissiles

Harald Müller, vous travaillez depuis de nombreuses années sur le terrain de la non-prolifération nucléaire. Par votre engagement, vous agissez en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements. A cet égard, que vous inspire le projet de bouclier antimissiles ?

Le projet tel qu'il est conçu par l'actuelle Administration, a été imaginé sans que l'on se préoccupe des conséquences sur le plan du désarmement. S'il se poursuit de façon unilatérale, il risque de se révéler désastreux pour l'ensemble des régimes de désarmement et le contrôle des armements, tout un ensemble de mesures élaborées au cours des dernières décennies. La Chine et la Russie pourraient craindre pour leur sécurité, ce qui amènerait sans doute ces deux Etats à prendre des contre-mesures offensives.

Au-delà de ce projet de bouclier, je ne voudrais pas exclure la possibilité d'un changement du rapport défense-attaque par une relation de coopération, ce qui implique que la sécurité d'un pays reposerait moins, voire plus du tout, sur la menace d'une destruction mutuelle (en cas d'attaque). Cette évolution présume toutefois un long processus de consultations qui irait de pair avec la mise en place d'une architecture de sécurité reconnaissant les intérêts fondamentaux des principaux protagonistes.

Ce scénario ne cadre pas avec l'actuel état d'esprit de l'administration américaine.

Selon Washington, le bouclier antimissiles devrait protéger les Etats-Unis d'attaques en provenance d'Etats « préoccupants ». Que pensez-vous de ce type d'argument ? Et quelles sont

les autres motivations qui expliquent ce projet monumental ?

La menace paraît peu probable et peut être largement contrée par la dissuasion, c'est-à-dire le dispositif militaire écrasant dont disposent les Etats-Unis. Je n'accepte pas l'argument comme quoi Kim, Saddam ou Khomeiny ne peuvent être dissuadés. Les enseignements de l'Histoire sont différents. Nous devrions mettre en garde contre le transfert du concept de dissuasion, tel que nous l'avons connu dans les

J'encouragerais le gouvernement belge à initier une évaluation européenne de la menace, sous la présidence de Javier Solana. Je tenterais aussi de développer une « position commune » sur le principe que tout changement dans le rapport défense-attaque doit être compatible avec la politique de contrôle des armements et faire partie d'un grand « paquet » négociable, à discuter avec la Russie, la Chine, l'Union européenne et éventuellement l'Inde.

rapports Est-Ouest, vers d'autres contextes régionaux, au regard de l'incroyable asymétrie dans les relations entre les Etats-Unis et n'importe quel autre pays ; cela dit, les Américains peuvent compter sur la dissuasion – reposant éventuellement sur les seules armes conventionnelles – pour contenir les menaces d'armes de destruction massive que des

Etats « préoccupants » utiliseraient contre leur territoire.

Je pense néanmoins que l'évaluation de la menace telle que présentée par le gouvernement américain, reflète sincèrement l'opinion de nombreux conservateurs. Il y a certainement d'autres motivations, comme l'intérêt de certains de contenir la Chine ou de supporter l'industrie aérospatiale.

A mon avis, la principale raison est toutefois de type idéologique : les conservateurs américains se sont aveuglément engagés dans le programme de la *National Missile Defense* (NMD)

(suite page 6)

* Harald Müller est directeur de recherche au Peace Research Institute Frankfurt (PRIF); il dirige le programme « Non-prolifération » et a notamment contribué à l'ouvrage « Les Etats-Unis s'en vont-ils en guerre? », éd. GRIP-Complexe, octobre 2000.

Ce que les médias en ont dit...

« Un livre stimulant, d'autant plus intéressant que les questions sont claires et les réponses libres. »

Cela change des discours aseptisés des diplomates guidés par leur bureaucratie onusienne ou autre. (...) Les leçons tirées de l'expérience de ce médiateur nous ramènent à nos responsabilités citoyennes »

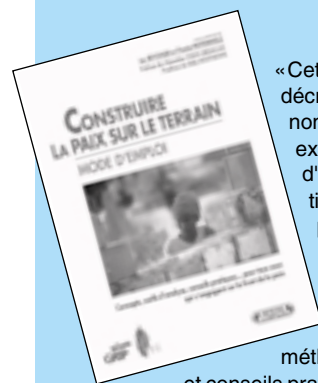
Le Ligueur

« Ajello, le diplomate sans langue de bois. (...) Oui, il existe une solution de paix à la guerre du Congo ! C'est en tout cas l'avis, nuancé et réaliste, du Représentant spécial de l'Union européenne dans la région des Grands Lacs. »

Le Soir

« Cet entretien présente l'avantage de nous faire découvrir un personnage qui se bat pour la paix en Afrique depuis longtemps et qui peut encore faire beaucoup. C'est aussi un homme qui sort des clichés se rapportant au "fonctionnaire" typique tout en conservant sa simplicité et son sens pratique et inventif pour trouver des solutions... »

Revue des questions humanitaires



« Cet ouvrage décrit de nombreuses expériences d'interventions civiles pour la paix et propose concepts, méthodes

et conseils pratiques.

Un bon outil de formation pour toute personne désireuse de s'investir dans un secteur où de nouveaux métiers sont à créer. »

Non Violence Actualité

« Enfin un livre consacré aux acteurs de paix et non aux guerriers et à leurs batailles ! (...) Un véritable guide de la paix. »

Bibliothèque européenne

Livres reçus

Uranium appauvri, la guerre invisible

Martin Meissonnier, Frédéric Lore, Roger Trilling, Robert Laffont, Paris, 2001, 407 p.

Il s'agit d'une enquête journalistique approfondie sur l'utilisation d'uranium appauvri pour « durcir » les munitions au cours des années 90; a priori les Américains ont été les seuls à recourir à cette technique. Les conséquences de ces armes, en Iraq, au Koweït et dans les Balkans, toucheraient non seulement des militaires de tous les camps, mais aussi des civils. Ils seraient victimes de cancers, de leucémies et de modifications génétiques d'enfants nés ultérieurement. Malheureusement, la corrélation entre expositions aux radiations et maladies est difficile à établir.

Géopolitique de la paix démocratique

Amaud Blin / Ed. Charles Léopold Mayer, Ed. Descartes et Cie, Paris, 2001, 234 p.

La guerre va-t-elle disparaître? La question semble audacieuse à l'heure où les conflits armés restent nombreux. L'auteur y croit, en postulant l'avancée de la démocratie et de la liberté dans le monde, opposées au cynisme dans les relations internationales. C'est une étude très intéressante qui retourne aux fondations théoriques de la politique afin de nous éclairer.

Mondialiser la paix

Arielle Denis, La Dispute, Paris, 2000, 285 p.

L'auteur, journaliste, chercheuse et militante pacifiste, fait le tour des éléments manquants pour l'application d'une culture de paix dans les relations internationales. Vaste tour d'horizon! Les nouvelles tendances de l'ordre mondial, les puissances et les conflits récents sont passés en revue, de même que les principales organisations internationales. Enfin, dans le 10^e chapitre, elle explique ce qu'est le pacifisme et la culture de paix.

Kosovo: le piège

Christophe Chiclet et Bernard Ravenel (ss. la dir), L'Harmattan, Paris, 2000, 287 p.

Qui est piégé au Kosovo? La question reste posée, et est subséquente à une autre: qui connaissait l'existence du Kosovo avant 1991, début du conflit yougoslave? Ce collectif de textes, critiques sur l'approche historique de la communauté internationale, veut faire la lumière sur la région sud-balkanique (Kosovo, Albanie, Macédoine, Monténégro et sud de la Serbie) en partant des bombardements de la Serbie par l'OTAN en 1999.

La France et la prolifération nucléaire: Les sous-marins nucléaires de la nouvelle génération

Bruno Barrillot, CDRPC/Observatoire des armes nucléaires françaises, Lyon, 2001, 79 p.

La France poursuit son programme de sous-marins nucléaires dits de « nouvelle génération » auxquels s'ajoutent de nou-
(suite page 6)

Les armes à feu nuisent gravement à la santé

Le 31 mai dernier, le GRIP organisait au ministère de la Justice une journée d'étude intitulée « *La disponibilité des armes à feu: quel impact sur la sécurité et la santé publiques?* ». Cette journée était soutenue par les Ministres de la Justice et de la Santé publique. Participaient à ce séminaire plusieurs personnes issues des milieux politique, médical, policier, juridique et institutionnel.

La matinée était consacrée à l'état des lieux du problème de la détention d'armes, non seulement vu sous l'angle de la santé publique mais également analysé sous une dimension globale.

Guy Asselin, contrôleur des armes à feu de la province de Québec, a introduit le sujet par un rappel de l'incidence de la présence d'armes à feu chez les particuliers sur les taux de mortalité par ces armes (une large majorité de suicides au Québec comme en Europe), et l'importance de la mise en place d'une politique d'entreposage sécurisé. Cette mesure permet en effet d'augmenter l'intervalle de temps existant entre la « décision » de s'emparer d'une arme (qui caractérise souvent un acte impulsif) et le moment du passage à l'acte.

Etienne Krug, directeur du Département de la prévention des traumatismes et de la violence à l'OMS, a réalisé des études internationales comparatives considérant l'incidence du taux de possession d'armes à feu sur les taux de mortalité par ces armes. Il a distingué les Etats à revenu supérieur des Etats à revenu moyen et à revenu faible. Les armes à feu sont la cause de plus de 100.000 morts annuellement. Les pays industrialisés sont touchés principalement par un nombre important de suicides par armes à feu chez les jeunes et les personnes âgées. Parmi les Etats de l'Union européenne, la Belgique occupe la... troisième position pour les suicides par armes à feu. Etienne Krug a souligné la nécessité de pouvoir disposer

de données statistiques sur le taux de traumatismes fatals et non fatals, afin de pouvoir chiffrer le coût que représentent ces derniers en matière de santé mentale, de soins médicaux et de perte de productivité.

Ensuite, Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes au Canada, a insisté sur la nécessité de restreindre et de contrôler efficacement l'accès aux armes à feu. En effet, si l'on remonte à l'origine de la longue chaîne du trafic d'armes, à l'inverse de celle du trafic de drogue, on découvre que ces armes ont d'abord alimenté le circuit légal. D'où l'importance capitale de l'enregistrement de toutes les armes des particuliers. Au Canada, toutes les armes à feu devront désormais être enregistrées d'ici à 2003.

L'après-midi, Gill Marshall Andrews, membre de Gun Control Network, a rappelé la manière dont le Royaume-Uni, à la suite du traumatisme causé par la fusillade de Dunblane en mars 1996 (18 morts), s'est engagé dans la voie d'une réforme radicale de la loi sur les armes à feu de 1968. La nouvelle loi, adoptée en 1997, s'inscrit dans les principes d'une interdiction générale. Le permis de détention d'arme est soumis à des conditions extrêmement rigoureuses. Cette mesure a



Alain Lescrenier, Gauthier Pierens, Bernard Adam et Etienne de Périer (de g. à dr.).

été assortie de collectes auprès des particuliers, moyennant une indemnisation. Même si certains adversaires du contrôle des armes prétendent que le taux de mortalité par arme à feu n'a pas été affecté par cette réforme, il semble néanmoins ressortir des sta-

tistiques récentes que la réalité est tout autre et que la mise en pratique de la nouvelle réglementation porte ses fruits.

Alain Lescrenier, conseiller du Ministre de la Justice, a présenté de manière synthétique le nouveau projet de loi sur les armes du ministre Verwilghen (voir plus loin).

Les deux derniers intervenants ont abordé l'aspect institutionnel, et en



Guy Asselin et Wendy Cukier.

particulier les initiatives européennes qui concernent les armes légères.

Gauthier Pierens (Commission européenne, DG Marché intérieur) a commenté la Directive européenne 91/477/CE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes à l'intérieur de la Communauté, et son processus de révision. Celle-ci ne traite pas de la détention par les civils qui reste une compétence nationale. Le principe de la Directive est que le passage des armes à feu d'un Etat à l'autre est interdit sauf sous certaines conditions d'information et d'autorisation. La Directive exclut les armes de guerre de son champ d'application.

Elle prévoit une coopération étroite entre Etats et vise la sécurité publique tout en respectant la liberté d'utilisation des armes.

Etienne de Périer (Commission européenne, DG Justice et Affaires intérieures) a expliqué le processus d'élaboration du Protocole contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (dit « Protocole de Vienne »), qui vient d'être adopté. Le Protocole prévoit, d'une part, des dispositions sur la circulation des armes légères en améliorant les contrôles des licences d'exportation et d'importation, aux éventuels points de transit et à l'arrivée par une coopération internationale au niveau de la police et de la douane, mais aussi entre Etats par un échange d'informations

obligatoire à la demande des pays signataires. D'autre part, des dispositions sur un marquage unique et fiable des armes à feu ainsi que l'enregistrement des données sur leurs transferts garantiront leur identification et leur traçage.

La journée, entrecoupée de plusieurs débats, s'est clôturée sur un échange très productif entre les participants et les intervenants. Le projet de loi belge a particulièrement alimenté la discussion.

Les Actes de ce séminaire seront publiés prochainement par le GRIP.

Sophie Nolet

Le projet de loi sur les armes

La future loi fait actuellement l'objet d'un examen approfondi au sein du GRIP et un court texte de présentation peut être obtenu sur demande.

A l'avenir, toutes les armes à feu – à l'exception des armes prohibées et des armes de panoplie – seront soumises à autorisation.

En effet, la nouvelle loi impose l'autorisation pour les armes de chasse et de sport (ce qui supprime de facto plusieurs catégories d'armes). Les critères pour l'octroi de celle-ci seront également renforcés. Entre autres progrès, les personnes habitant avec le demandeur pourront désormais

s'opposer à la délivrance de l'autorisation.

La notion de « motif légitime » à invoquer pour détenir une arme à feu, qui demeurait jusqu'ici assez floue, sera circonscrite de manière précise dans un arrêté royal qui accompagnera le texte de loi. L'arrêté royal définira également les conditions d'accès à la profession pour les armuriers : ils devront prouver leur compétence technique et théorique, ainsi que l'origine licite de leur capital.

De manière générale, les chercheurs du GRIP pensent que ce nouveau texte devrait permettre de réduire la déten-

(suite page 6)

Ce que les médias en ont dit...

« La puissance militaire américaine est sans rivale. Dès lors, les dirigeants américains, quels qu'ils soient, ont

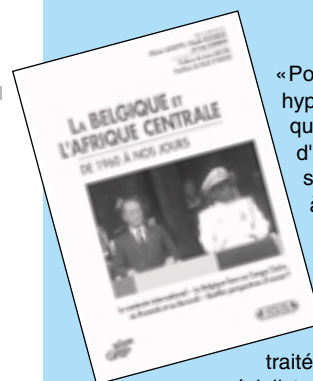
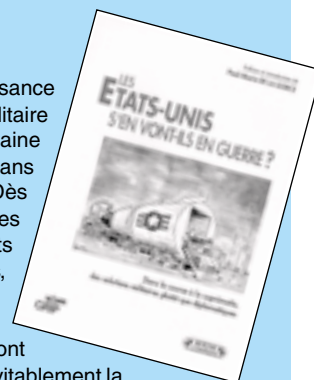
inévitablement la tentation de s'en servir...

D'autant plus que la supériorité de leurs moyens leur épargne toute perte, à peu de choses près, et leur permet d'écraser leurs adversaires, à moins qu'ils ne cèdent. Et comme il est, de tous temps, dans la nature des hégémonies de vouloir s'étendre et se renforcer, il n'est pas de question plus importante que celle posée par ce livre, à laquelle des auteurs venus d'Allemagne, de Belgique, de Grèce, de France et d'Amérique ont voulu répondre. »

France Inter

« Les onze auteurs des articles réunis dans le présent volume exposent avec compétence les méfaits engendrés par un monde unipolaire où les Etats-Unis ont une supériorité écrasante et veulent empêcher les Européens de régler les conflits en dehors de l'OTAN. »

Bulletin critique du livre en français



« Posons par hypothèse que l'intérêt d'un livre s'apprécie à ce qu'il apprend, non au connaisseur du sujet traité, mais au non-spécialiste curieux.

Dans ces conditions, le dernier ouvrage collectif que le GRIP consacre aux relations Belgique-Congo vaut le détour, par sa capacité à poser des enjeux de fond, malgré une distance relativement réduite avec les événements. »

La Revue Nouvelle

Livres reçus

(suite de la page 4)

veaux missiles et de nouvelles têtes nucléaires. Elle se place ainsi en mauvais élève de la prolifération; grâce à ce petit guide critique et technique, on saura tout ou presque de cette petite «Folle Amour»!

La coopération militaire française en question

Belkacem Elomari, *Observatoire des transferts d'armements*, Lyon, 2001, 110 p.

Les exportations d'armements font partie des objectifs de cette coopération, depuis l'Afrique « française », jusqu'aux nouvelles relations en Europe de l'Est et en Asie, sans oublier le Moyen-Orient. Cette coopération, souvent basée sur des accords dont la plupart sont tenus secrets, fait aujourd'hui l'objet d'un débat plus large afin de servir une politique internationale cohérente. L'ouvrage restitue un inventaire très documenté de ce commerce, puis critique quelques nouvelles tendances de « marché ».

L'Europe et la Palestine: des croisades à nos jours

Bichara Khader, *L'Hammattan*, Paris, Bruylant-Academia, Louvain-la-Neuve, 1999, 574 p.

B. Khader éclaire les combats politiques actuels de son peuple. Bien documenté, discrètement militant, l'ouvrage fait une large place à l'analyse de l'évolution politique de l'Europe communautaire sur le conflit israélo-palestinien. Commencer aux croisades n'est pas fortuit, Jérusalem ayant été prise aux Turcs en... 1099! Pour lui, le mouvement historique semble donc induire la triangulation Europe - sionisme - Palestine.

La réforme du Conseil de sécurité L'état du débat depuis la fin de la guerre froide

Olivier Florence, *Bruylant, Bruxelles*, 2000, 371 p.

Avec la fin de la Guerre froide, la question de la réforme du Conseil de sécurité est revenue devant l'Assemblée des Nations unies. Les négociations pour sa réforme ont jusqu'à présent échoué. L'objectif essentiel de l'ONU étant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les idées suivantes se posent: une meilleure coopération avec son environnement institutionnel, un contrôle de la légalité de ses décisions par rapport à la Charte, une composition permanente plus représentative (Japon, Inde, Union européenne ?) et la remise en question du droit de veto.

Un siècle de droit international humanitaire

Paul Tavernier et Laurence Burgorgue-Larsen (ss. la dir.), *Bruylant, Bruxelles, CREDHO, Univ. de Paris-Sud et Rouen*, 2001, 272 p.

Actes d'un colloque organisé à Rouen en 1999, cet ouvrage veut faire le point sur ce concept. Deux grands axes de réflexion sont abordés: le renouvellement des sources du droit international humanitaire et la nécessité d'une plus grande efficacité de ses règles.

Alain Reisenfeld

L'avis d'un expert à propos du bouclier antimissiles

(suite de la page 3)

dans la mesure où il s'agit d'une invention républicaine, en rapport avec le « modèle » que représente Ronald Reagan.

Existe-t-il une chance quelconque de contrer le plan de Bush ?

Avec le changement de majorité au Sénat - la défection du sénateur républicain Jim Jeffords, le 24 mai, l'a fait basculer dans le camp démocrate (ndlr) -, l'avenir du plan est devenu très incertain. Je suis convaincu qu'il existe une chance réelle pour les alliés de pouvoir amener les Américains, non pas à abandonner le plan, mais à l'aménager dans un sens où il intégrerait une série de mesures de contrôle des armements; une combinaison de mesures défensives et offensives et qui reste négociable.

En juillet, la Belgique entamera sa présidence de l'Union européenne. A

propos de la NMD, quel conseil pourriez-vous donner au gouvernement belge ?

Je l'encouragerais à initier une évaluation européenne de la menace, sous la présidence de Javier Solana. Je tenterais aussi de développer une « position commune » sur le principe que tout changement dans le rapport défense-attaque doit être compatible avec la politique de contrôle des armements et faire partie d'un grand « paquet » négociable, à discuter avec la Russie, la Chine, l'Union européenne et éventuellement l'Inde (un autre acteur majeur dans les années à venir).

(Propos recueillis - et traduits - par Marc Schmitz)

Pour en savoir plus :

- *Les Etats-Unis s'en vont-ils en guerre?*, préface et introduction de Paul-Marie de la Gorce, GRIP-Complexe, octobre 2000.
- *National Missile Defense - Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques*, Aris Roubos et Michel Wautelet, Rapport du GRIP 2000/4.

Le projet de loi sur les armes

(suite de la page 5)

tion d'armes injustifiée ou illégale et de rendre la législation plus efficace et plus aisément applicable. L'initiative du Ministre de la Justice est donc un pas important dans la bonne direction.

Néanmoins, certaines lacunes permettent de mettre en doute l'évolution vers un changement profond de la situation actuelle. Voici, en vrac, quelques-uns de ces problèmes...

1. Le marquage ainsi que l'enregistrement des armes, indispensables afin d'assurer le contrôle et le suivi de leur circulation (c'est-à-dire la traçabilité), sont évoqués dans le texte de la nouvelle loi... mais ne font l'objet d'aucune précision quant à leur mise en application.

2. Le Ministre de la Justice ne prévoit pas l'organisation de collectes d'armes au sein de la population. Un grand nombre d'armes seront détenues illégalement à la suite de la nouvelle loi. Il faudrait, à l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres pays, comme au Royaume-Uni, inciter les particuliers à renoncer à la possession d'une arme

par le biais de campagnes d'information sur les dangers de la détention.

3. Une autre question non réglée demeure la disponibilité des armes à feu au sein de la population, et en particulier la question de l'entreposage sécurisé. En effet, une arme est-elle moins dangereuse dans la maison d'un individu sous prétexte qu'il est chasseur ou tireur sportif (cf. affaire Riga)? En 1994, il y a eu 76 homicides par arme à feu. Pour la même année, on dénombre 307 suicides par arme à feu, soit un taux de mortalité quatre fois supérieur. Et nettement moins médiatique.

4. La défense personnelle est considérée comme un « motif légitime » permettant aux particuliers d'obtenir une autorisation de détention d'arme.

Voilà pour les manquements les plus importants. Mais il faut signaler également que la mise en application des différentes mesures fera l'objet d'un arrêté royal dont nous espérons que le contenu pourra remédier à certains problèmes...

Sophie Nolet

LES RAPPORTS DU GRIP



La collection des Rapports du GRIP (format A4, sans périodicité) valorise des travaux de recherche réalisés pour la plupart chez nous. Ces rapports sont envoyés d'office à tous ceux qui souscrivent un abonnement complet – ou de soutien –; ils peuvent aussi être achetés en librairie ou commandés au GRIP.

LISTE DES RAPPORTS PUBLIÉS À CE JOUR :

- 1/97 **Ex-Yougoslavie – L'embargo sur les armes et le réarmement actuel**, Georges Berghézan, 32p., 7,44 eur. - 300FB - 55FF.
- 2/97 **FN Herstal : Quel avenir pour la tradition armurière ?**, Luc Mampaey, 20p., 4,96 eur. - 200FB - 35FF.
- 3/97 **Burundi : trafics d'armes et aides militaires**, Human Rights Watch, 60p., 11,16 eur. - 450FB - 80FF.
- 1/98 **L'industrie belge de défense – Adaptation, consolidation et mythe de la reconversion**, Luc Mampaey, 84p., 12,39 eur. - 500FB - 90FF.
- 2/98 **Kosovo : poudrière des Balkans**, Sevdî Zymberaj et Bernard Adam, 21p., 7,44 eur. - 300FB - 55FF.
- 3/98 **Concepts et potentiels nucléaires 1999-2000**, André Dumoulin, 35p., 7,44 eur. - 300FB - 55FF.
- 4/98 **La Belgique et les satellites de renseignement**, André Dumoulin, 23p., 4,96 eur. - 200FB - 35FF.
- 5/98 **Le programme HAARP : science ou désastre ?**, Luc Mampaey, 84p., 11,16 eur. - 450FB - 80FF.
- 1/99 **Les armes non létales – Une nouvelle course aux armements**, Luc Mampaey, 40p., 8,68 eur. - 350FB - 60FF.
- 2/99 **La guerre du Congo-Kinshasa – Analyse du conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale**, Georges Berghézan et Félix Nkundabagenzi, 54p., 9,92 eur. - 400FB - 70FF.
- 3/99 **Post-Cold War Conversion in Europe – Defence Restructuring in the 1990s and the Regional Dimension**, collectif, 104p., 17,35 eur. - 700FB - 120FF.
- 1/00 **La détention d'armes par les civils – Armes à feu : un enjeu en matière de Santé publique**, Sophie Nolet, 44p., 8,68 eur. - 350FB - 60FF.
- 2/00 **Marquage et traçage des armes légères**, Ilhan Berkol, 72p., 14,87 eur. - 600FB - 110FF.
- 3/00 **Bilan de la guerre du Kosovo : Résultat des frappes – Fin du conflit – La reconstruction – La situation en Serbie-Monténégro**, Valérie Peclow, Georges Berghézan et Bernard Adam, 56 p., 9,92 eur. - 400FB - 70FF.
- 4/00 **National Missile Defense – Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques**, Aris Roubos et Michel Wautelet, 60p., 9,92 eur. - 400 FB - 70FF.
- 5/00 **L'Union européenne et la prévention des conflits africains**, Félix Nkundabagenzi, 36p., 7,44 eur. - 300FB - 55FF.
- 6/00 **Groupe Herstal S.A. – L'heure des décisions**, Luc Mampaey, 34p., 7,44 eur. - 300FB - 55FF.
- 7/00 **La disponibilité des armes légères illicites – Comment combattre cette menace mondiale**, Peter Lock, 34p., 7,44 eur. - 300FB - 55FF.
- 1/01 **Le micro-désarmement – Le désarmement concret en armes légères et ses mesures associées**, Michel Wéry (avec la contribution de Georges Berghézan et Félix Nkundabagenzi), 64 p., 13 eur. - 524FB - 85,50FF.

L'abonnement aux publications du GRIP

La meilleure façon d'être régulièrement informé sur les questions de défense et de sécurité internationale.

La formule la moins chère.

Un soutien à nos activités et à notre engagement pour un monde moins armé et plus sûr.

Attention: les prix ci-dessous indiquent les tarifs, dans l'ordre, pour la Belgique, la France, l'Union européenne et les Autres pays.

1. Les Livres du GRIP

Abonnement annuel aux 5 livres¹ et aux «Nouvelles du GRIP»

3.000 FB - 550 FF - 3.300 FB - 3.500 FB
74,37 eur. - 83,85 eur. - 81,80 eur - 86,76 eur.

2. Abonnement complet

Abonnement à toutes les publications («Rapports» compris)²

5.000 FB - 900 FF - 5.500 FB - 6.000 FB
123,95 eur. - 137,20 eur. - 136,34 eur - 148,74 eur.

3. Abonnement de soutien

10.000 FB - 1.700 FF - 10.000 FB
10.000 FB

247,89 eur. - 259,16 eur. - 247,89 eur - 247,89 eur.

1. Ces cinq livres sont numérotés : en moyenne deux n° simples (prix moyen 395 FB / 69 FF), un n° double (prix moyen 595 FB / 99 FF) et deux n° triples (795 FB / 138 FF). L'abonnement couvre cinq livres (équivalant à 10 numéros), plus le trimestriel «Les Nouvelles du GRIP».

2. L'abonnement annuel complet inclut la collection des Rapports (non périodiques), avec en moyenne cinq parutions par année.

Vous souhaitez vous abonner ?

Vous pouvez le faire par téléphone (02/241.84.20), par fax (02/245.19.33), par e-mail (publications @ grip.org) ou en nous envoyant votre demande d'abonnement par voie postale, accompagnée de votre paiement, au GRIP – rue Van Hoorde, 33 B-1030 Bruxelles.

Comment se procurer les publications du GRIP

Tous les ouvrages du GRIP sont vendus en librairie.

Mais ils peuvent aussi être directement commandés au GRIP.

Envoyez-nous une lettre ou le bon de commande ci-joint – accompagné du paiement – à l'adresse du GRIP
rue Van Hoorde, 33
B-1030 Bruxelles.

Vous pouvez également commander nos publications par téléphone (32.2) 241.84.20 par fax (32.2) 245.19.33 par e-mail (publications@grip.org) ou via Internet (www.grip.org)

Modes de paiement

Belgique : virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement; chèque barré.

France : chèque barré; mandat postal international.

Luxembourg : soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP, libellé en FL.

Autres pays : virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international.

Autre moyen de paiement
Carte de crédit (VISA, Eurocard, Mastercard)
Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

VIENT DE PARAÎTRE



LE MICRO-DÉSARMEMENT

LE DÉSARMEMENT CONCRET EN ARMES LÉGÈRES ET SES MESURES ASSOCIÉES

La présence massive d'armes légères dans certaines régions du monde met gravement en péril la stabilité des sociétés. Suivant les contextes, ces fusils automatiques, armes de poing et autres grenades peuvent contribuer à provoquer des conflits armés, anéantir des accords de paix, aggraver durablement la criminalité... Autant de dérives qui ont leur coût direct en victimes, mais également un impact négatif sur le développement.

Les causes de la dissémination des armes légères étant nombreuses, les remèdes sont forcément multiples. Et le plus souvent de longue haleine. Or, dans des cas critiques, il faut pouvoir agir vite. La collecte des armes peut enrayer rapidement un cercle vicieux négatif, à une échelle locale ou régionale.

Dans un premier temps, ce rapport étudie les programmes de collecte auprès de la population civile ou chez des ex-combattants. Il n'est pas aisé de les inciter à remettre leurs armes, même en échange d'une compensation. L'arme est fréquemment perçue comme une source de sécurité ou de pouvoir, quand elle n'est pas liée à une habitude culturelle. Tout un travail de sensibilisation et de mise en confiance est donc nécessaire, et ce travail permet par ailleurs de favoriser à plus long terme une « culture de paix ». Pour atteindre ces objectifs intermédiaires, une foule d'aspects ont leur importance. Cette étude aborde aussi deux expériences africaines de lutte contre l'afflux de nouvelles armes à une échelle régionale. En effet, la collecte d'armes perd son sens et sa crédibilité si, dans le même temps, il continue d'en arriver de nouvelles.

Aussi bien pour les collectes d'armes que pour la maîtrise de nouveaux afflux, les pays affectés sont les acteurs principaux. Mais la contribution de la communauté internationale semble en même temps fondamentale : en tant que tierce partie dans des contextes locaux sensibles, en tant que bailleur de fonds et comme réservoir d'expériences et de compétences.

Michel Wéry, Georges Berghézan et Félix Nkundabagenzi sont chargés de recherche au GRIP.

Un rapport de 64 pages, 13 eur. – 524FB – 85,50FF.

A VOS AGENDAS !

Conférence internationale sur les armes légères à Bruxelles, les 5 et 6 octobre 2001

Chaque année, les ONG membres du Réseau d'Action International sur les Armes Légères (RAIAL / IANSA) organisent une conférence européenne. Cette fois, ce sont les branches belges qui en prendront l'initiative... à l'heure où la Belgique présidera l'Union européenne. Le GRIP exercera un rôle moteur.

La conférence s'étalera sur deux jours, et aura lieu au Palais d'Egmont (Ministère des Affaires étrangères). La journée du 5 octobre visera à confronter les points de vue entre décideurs politiques, acteurs de terrain et ONG. Moins de trois mois après la première conférence des Nations unies sur les armes légères, la question du suivi de cette conférence par les pays membres de l'Union européenne fera bien entendu l'objet d'un important débat. Et la politique européenne d'exportation d'armes sera également à l'ordre du jour.

Le samedi 6 octobre sera une journée de débats et d'ateliers entre ONG, orientée vers des actions concrètes. Des ateliers spécifiques sont prévus pour les personnes encore peu familiarisées avec la problématique.

Lieu: Palais d'Egmont, Place du Petit Sablon 8, 1000 Bruxelles

Dates: les 5 et 6 octobre 2001, de 9 à 17H30

Langues: Interprétation français – néerlandais – anglais

Inscriptions (indispensables): Sophie Nolet, via www.grip.org ; fax: 02/245.19.33.

Programme détaillé: www.grip.org